COMMUNE DE CHANTERAC Département de la Dordogne

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Mercredi 22 juillet 2015

Convocation et Affichage le 16 juillet 2015

L'an deux mil quinze, **le Mercredi 22 juin à 18 h 30,** dûment convoqué s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chantérac, en son lieu de séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire.

<u>Présents</u>: MAGNE Jean-Michel, BRUGEASSOU Pierrot, FAURE Colette, LANDRY Patrick BERTRANDIAS Isabelle, MERIEN Jérôme, LIMOUSIN Loïc, HERBERT Francis, LATREILLE Anne, BRUGEASSOU Delphine, EL ALLOUKI Julie

<u>ABSENTS</u>: CAULIER Yvon (pouvoir donné à MAGNE Jean-Michel), LECHELLE Martine (pouvoir donné à MERIEN Jérôme), LAMY Marie-Claude (pouvoir) donné à BRUGEASSOU Delphine, DAGUT (pouvoir donné à LIMOUSIN Loïc),

Secrétaire de séance : BERTRANDIAS Isabelle

Délibération n° 45/2015: PRET CREDIT RELAIS – TRAVAUX EGLISE

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de 200 000,00 EUROS destiné à préfinancer les recettes certaines d'investissement des travaux de l'Eglise en attente de versement des subventions et FCTVA.

Cet emprunt aura une durée de totale de deux ans.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriellement au taux FIXE de 1,33 %. Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 250,00 EUROS.

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dûs seront prélevés à la date du RA.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES.

Monsieur Jean-Michel MAGNE, Maire de Chantérac, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

BOULANGERIE

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur PLAIZE PAITRAULT Laurent a fait une proposition d'achat pour le bâtiment de la boulangerie pour un montant de 80 000 euros. Il rappelle que l'estimation du service des domaines est de 85 000 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, accepte la proposition de Monsieur PLAIZE PAITRAULT et décide de vendre le bâtiment, ainsi qu'un peu de terrain au prix de 80 000 euros. Un courrier va être envoyé pour entamer les démarches.

DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE

Le montant de la dotation de solidarité communautaire est de 13 884,11 euros.

Monsieur Le Maire informe que suite à la répartition du FPIC entre les communes membres, le montant pour Chantérac s'élève à 11 647 euros.

ASSAINISSEMENT

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le dossier concernant la 2^{ème} tranche des travaux d'assainissement collectif.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption urbain sur les ventes suivantes :

- FOULARD/BISMUTH à Marty
- FOULARD/LASBRAUNIAS à Marty
- COLOMBERA/DELMAS à Tertre de Puycrolet

Questions diverses et communications diverses

- Une demande de subvention pour un voyage à New-York par le Lycée Arnaut Daniel à Ribérac a été faite par courrier : Le Conseil Municipal refuse de participer à l'aide demandée.
- Monsieur Le Maire informe le Conseil qu'une demande de subvention a été effectuée par courrier de la part de l'association ESPRIT TRAIL Chantérac. La subvention a été votée lors du budget primitif 2015.
- Un devis pour la pose de prises extérieures au foyer a été demandé. Il s'élève à 1 132 euros.
- La Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale a émis un avis favorable pour la promotion interne de Madame VILLEDARY Roselyne au grade de Rédacteur.
- La Direction Départementale des Territoires de la Dordogne, service Urbanisme Habitat et Construction informe la commune que la convention N° 24 3 06 1998 80 415 861 concernant la réhabilitation d'un logement au groupe scolaire arrive à expiration le 30 juin 2016. Sauf dénonciation expresse de la commune dans les délais et selon le processus décrit ci-dessus, cette convention sera reconduite tacitement. Le Conseil Municipal donne son accord.
- Pendant la durée des travaux du restaurant scolaire, les élèves prendront leur repas à la salle du foyer rural. A cause de ces travaux, le repas de la foire annuelle prévu le lundi 14 décembre ne pourra pas avoir lieu. C'est pour cela que l'organisation de cette foire est avancée au samedi 12 décembre 2015.

Récapitulatif des délibérations prises

<u>Délibération n° 45/2015</u> : Prêt Crédit Relais – Travaux Eglise

Rien ne restant à l'ordre du jour, Le Maire déclare la séance close. La séance a été levée à 20h30. Ainsi délibère en séance, les jours, mois et an susdits et ont signé tous les membres présents.

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL:

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :				
NOMS	Prénoms	Pouvoir Donné à	Emargement	Motif non- émargement
MAGNE	Jean-Michel			
BRUGEASSOU	Pierrot			
FAURE	Colette			
LANDRY	Patrick			
BERTRANDIAS	Isabelle			
BRUGEASSOU	Delphine			
CAULIER	Yvon			
DAGUT	Jérôme			
EL ALLOUKI	Julie			
HERBERT	Francis			
LAMY	Marie-Claude			
LATREILLE	Anne			
LECHELLE	Martine			
LIMOUSIN	Loïc			
MERIEN	Jérôme			